UNSS 2022-2023

ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE CONDORCET DE LIMAY

JOUR	HORAIRES	ACTIVITES	ENSEIGNANT
LUNDI	12H30 / 13H30	PETANQUE	M. KACZMAREK
LUNDI	12H30 / 13H30	MULTI-ACTIVITÉ	M. DA SILVA
LUNDI	17H30 / 19H30	BASKET-BALL	M. KACZMAREK
MARDI	12H30 / 13H30	MULTI-ACTIVITÉ	M. DA SILVA
MERCREDI	12H30 / 14H00	FITNESS / RENFORCEMENT MUSCULAIRE / RUNNING	M. DA SILVA
MERCREDI	12H30 / 14H00	SHORTENNIS	Mme GUEZENNEC / M. JANVRIN
MERCREDI	13H30 / 15H30	ESCALADE	Mme GUEZENNEC / Mme AMAROUCHE
MERCREDI	14H00 / 15H30	BADMINTON	M. JANVRIN
JEUDI	12H30 / 13H30	DANSE	Mme AMAROUCHE

Fonctionnement :

Les entraînements, ainsi que le départ et le retour des compétitions, ont lieu au gymnase G. Môquet. Les lieux de compétitions seront communiqués via le tableau d'affichage du lycée. Lors des compétitions, les déplacements s'effectueront le plus souvent en car (compagnie de bus agréée) ou en minibus. Les activités sont toujours sous la responsabilité des enseignants.

2 pièces à fournir pour adhérer à l'Association Sportive :

1/ Un ***règlement de 20 Euros*** en espèces ou en chèque à l'ordre de : l'Association sportive du lycée Condorcet (licence + assurance)

2/ Une ***Autorisation parentale :***

Je soussigné_____ père, mère, responsable légal, de l'élève_____ en classe de_____ né(e) le ___/___/_____, avoir pris connaissance des disciplines ci-dessus, autorise mon fils, ma fille, dont je suis responsable à se rendre par ses propres moyens au gymnase G. Môquet ou au lycée pour y suivre les entraînements et/ou les compétitions d'UNSS.

Tel parents : fixe :_____ ; portable :_____

Mail de l'élève (OBLIGATOIRE) **:**_____

En cas d'accident, j'autorise le professeur à prendre toutes dispositions pour le faire conduire à l'hôpital de Mantes la Jolie ou autres en cas de déplacements et à lui faire pratiquer toute intervention d'urgence nécessitée par son état.

J'autorise par la présente les personnels du lycée Condorcet à transporter mon enfant en minibus.

- **droit à l'image** :

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de

(a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié,

(b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et

(s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

RGPD (règlement général de la protection des données) :

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

les Assurances & le Règlementaire :

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.

Cette autorisation est valable pour l'année scolaire 2022-2023.

Signature des parents ou responsables légaux

Signature de l'élève

Fait à _____

Le _____/_____/_____